

Emploi et immigration

M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest) propose la motion n° 16:

Qu'on modifie le bill C-27, loi créant le ministère de l'Emploi et de l'Immigration, la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada, le Conseil consultatif canadien de l'emploi et de l'immigration, et modifiant la loi de 1971 sur l'assurance-chômage et d'autres lois, à l'article 41, en supprimant les lignes 39 à 47, page 19, les lignes 1 à 47, page 20 et les lignes 1 et 2, page 21.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre) propose (au nom de M. Leggatt) la motion n° 17:

Qu'on modifie le bill C-27, loi créant le ministère de l'Emploi et de l'Immigration, la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada, le Conseil consultatif canadien de l'emploi et de l'immigration, et modifiant la loi de 1971 sur l'assurance-chômage et d'autres lois, à l'article 41, en supprimant les lignes 39 à 47, page 19, et les lignes 1 à 47, page 20, les lignes 1 à 46, page 21, les lignes 1 à 45, page 22, les lignes 1 à 49, page 23, et les lignes 1 à 7, page 24.

M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest) propose la motion n° 18:

Qu'on modifie le bill C-27, loi créant le ministère de l'Emploi et de l'Immigration du Canada, le Conseil consultatif canadien de l'emploi et de l'immigration, et modifiant la loi de 1971 sur l'assurance-chômage et d'autres lois, à l'article 41, en ajoutant, immédiatement après la ligne 36, page 22, ce qui suit:

«(12) Dans un délai d'un an à compter de la proclamation de la présente loi, le Ministre doit faire déposer devant le Parlement, par voie de déclaration ministérielle, un rapport d'évaluation définitive, dudit projet créateur d'emplois.»

M. John Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur l'Orateur . . .

M. Dionne (Northumberland-Miramichi): Inutile.

M. Rodriguez: Je remarque que des députés ont changé de place de l'autre côté. Je pense que maintenant le ministre et la Chambre sont bien au courant que le but visé par la modification de la durée des prestations complémentaires, suivant les propositions du ministre touchant la création de 54 régions dans le pays, vise à fixer la durée des prestations selon les taux régionaux dans le cadre de ce plan national. Nous nous y opposons parce que c'est injuste à l'égard de certaines régions. Les provinces de l'Atlantique et en particulier Terre-Neuve ont des taux de chômage incroyables. Il me semble qu'il n'y a pas de différence à être un chômeur à Toronto ou à Saint-Jean de Terre-Neuve. Les effets sont les mêmes. Ils sont tout aussi nocifs. On a fait des études sur le chômage aux États-Unis, et on a constaté qu'il y a beaucoup de suicides, de femmes et d'enfants maltraités et d'autres délits parmi les chômeurs ou ceux qui sont sans emploi depuis longtemps.

Au cours des débats sur ces différentes motions, nous avons signalé les effets qu'aurait ce bill sur les régions du pays. Ma circonscription est dans la région 21. Même si cette région a un taux de chômage de 6.1 à 6.4 p. 100, il y a des zones à l'intérieur de cette région qui subissent des taux de chômage dévastateurs. Si le ministre veut poursuivre les gens qui abusent des fonds de l'assurance-chômage, la meilleure façon de le faire serait d'appliquer la loi plus efficacement qu'il ne le fait actuellement.

S'il y a des emplois disponibles dans les provinces de l'Atlantique, comme on le mentionne dans l'étude de la région de l'Atlantique effectuée par la Main-d'œuvre du Canada et dans laquelle on déclare qu'il y a de nombreux emplois disponibles

[M. Symes.]

et très peu d'exploitations qui ne puissent au moins fournir huit semaines de travail, pourquoi ne réfère-t-on pas les chômeurs à ces emplois qui sont supposément disponibles? Quand nous sommes allés à Saint-Jean pour étudier le chômage en janvier, nous nous sommes rendus au centre de la Main-d'œuvre et nous nous sommes rendu compte qu'il y avait très peu d'emplois offerts. On nous a dit que quand un emploi était communiqué au bureau de la Main-d'œuvre de cet endroit, on l'affichait sur un tableau. Les chômeurs pouvaient consulter ce tableau et choisir un travail qui les intéressait ou pour lequel ils croyaient posséder les aptitudes nécessaires.

Le jour où nous étions là, deux postes étaient annoncés. Nous avons constaté qu'on formait ou recyclait les chômeurs à Saint-Jean, selon le cas. On donnait aux femmes des cours de coiffeuses. Ces cours étaient très populaires. On orientait les femmes vers ces cours, et nous avons tôt fait de constater qu'il y avait plus de coiffeuses que de têtes à coiffer.

J'ai découvert la même situation dans ma propre circonscription. Là, les cours préférés sont ceux de mécaniciens de machines fixes. Tout le monde veut devenir technicien en machines fixes. En moins de deux, nous avons plus de techniciens de 3^e classe en machines fixes que de machines et de moteurs dont s'occuper! Nous persistons à dire que l'un des moyens les plus efficaces d'appliquer la loi sur l'assurance-chômage et de supprimer les abus, ce serait d'orienter les chômeurs vers les emplois disponibles. Depuis longtemps nous prétendons que c'est là un des rôles les plus utiles auxquels la Commission d'assurance-chômage et la Main-d'œuvre du Canada pourraient collaborer.

● (1650)

Malheureusement, le Centre de Main-d'œuvre de ma région est situé en plein centre de Sudbury alors que le bureau de l'assurance-chômage se trouve dans la banlieue, à 5 milles de là. Il n'y a pas moyen de s'y rendre en autobus et le Centre de Main-d'œuvre peut difficilement offrir des emplois aux chômeurs qui reçoivent des prestations. Nous avons toujours dit qu'il devait y avoir un contact entre les deux bureaux afin de pouvoir offrir des emplois aux prestataires. Lorsqu'un prestataire refuse, on prend alors une décision en fonction de ce choix et on essaie de voir si ce refus est justifié. Ce n'est cependant pas le cas. Le seul but de cette mesure, c'est de restreindre le nombre de prestataires sans tenir compte des possibilités d'emploi ni faire quoi que ce soit pour favoriser l'embauche.

Le député de Northumberland-Miramichi (M. Dionne) a parlé du bon travail du gouvernement en ce qui concerne la création d'emplois. Mais c'est ce même gouvernement qui a supprimé le programme Perspectives-Jeunesse et réduit le budget du programme d'initiatives locales l'an dernier. Il prétend que ces modifications à la loi lui permettront d'économiser 135 millions de dollars, mais que fait-il de cet argent? Je doute fort que le remplacement du programme d'initiatives locales par Canada au travail soit une mesure positive.